

Discours du citoyen Agricola Moureau, membre du directoire du département du Vaucluse, prononcé lors de la présentation d'un enfant sur l'autel de la patrie, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours du citoyen Agricola Moureau, membre du directoire du département du Vaucluse, prononcé lors de la présentation d'un enfant sur l'autel de la patrie, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 362-363;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22269_t1_0362_0000_7

Fichier pdf généré le 05/11/2020

main du Français fidèle et dans peu d'heures d'aristocratie reçoit le coup qu'elle nous préparait, les scélérats mordent la poussière, la liberté est vengée.

Après cet événement qui faillit nous être si funeste, le peuple reconnut son véritable assassin et chargea de nouveaux délégués du soin de punir le traître. Investis de notre pouvoir, ils fondèrent la véritable liberté en proclamant la République. Ce fut de ce moment que le Français devint digne d'être le modèle de tous les peuples de la terre.

Républicains, les tyrans ne vous pardonneront pas cette conquête et, dans une coalition criminelle de la tiare et du sceptre, on rédigea le projet exécrable de votre destruction et de votre esclavage. Pitt, l'odieux Pitt, se chargea de l'exécution et jura de rétablir la tyrannie et les tyrans.

Dès qu'il eut proféré ce serment sacrilège, il fouilla le dépôt du produit de la sueur du pauvre et avec un or corrompeur il consumma la trahison de Dumouriez, souleva Lyon, fit livrer Toulon, contre-révolutionna Bordeaux, fédéralisa le Calvados, peupla la Vendée d'assassins fanatiques et au moyen de quelques représentants que l'ambition rendit infidèles, il concerta le plan de famine qui désola si longtemps plusieurs de nos départemens.

Qu'opposâtes-vous, républicains, à tant d'événemens désastreux ?

Un courage infatigable, une constance sans bornes, des sacrifices et des privations inouïes. Qu'opposa la Convention nationale à ces crimes ? Un zèle ardent, une fermeté inébranlable, des combinaisons sages, la punition des traîtres, des mesures extrêmes comme les circonstances, enfin le gouvernement révolutionnaire. Avec tant de vertus et de courage, ce fut en vain que des modernes Catilina concurrent le projet de réasservir le peuple éclairé par tant de perfidie et ne reconnaissant que ce rocher imposant et redoutable contre lequel vint se briser en mugissant le torrent de crimes : il aperçut le précipice, et la hache de la loi nous vengea de leurs nouveaux forfaits.

Ministre exécrable d'un tyran imbécile, tu distille vainement tes poisons, tes projets liberticides seront toujours déjoués par le génie de la liberté, et son destin, dominant sur les trônes renversés, offrira aux peuples de tous les siècles un exemple capable de les garantir à jamais des chaînes que nous avons sçu briser.

Quant à toi, nouveau Titan, ta figure hideuse transmettra de race en race le crime personnifié et remplacera, au dictionnaire républicain, le diable du pape et des prêtres.

Divine liberté, reçois notre pur hommage; nous t'offrons pour encens la fumée des trônes embrasés par nos guerriers, et pour offrande les cœurs des républicains purs et vertueux. Veille sur le dépôt sacré de nos droits. Bientôt, secondés de ton génie immortel, nous irons, sur les ruines de la superbe Cartage, établir les principes sacrés de la République une et indivisible. Nous jurons devant toi guerre à mort aux rois et attachement inviolable à la Convention nationale. Vive les fondateurs de la liberté, vive la République !

L'agent national près le district : DEVILLERE (1).

Notice de la 2^e décade de thermidor. Bureau des émigrés. Département de la Manche. District de Cherbourg.

Montant des estimations :	138 710 livres
Produit des ventes :	351 180 livres
Différences en plus :	212 470 livres.

Pour copie conforme DEVILLERE (*agent nat.*) (2).

27

Agricole Moureau fait passer, au nom de la société populaire d'Arles (3), 15 pièces d'or à l'effigie du dernier tyran et un porte-huillier.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Agricol Moureau à la Conv.; Arles, 25 therm. II*] (5)

Représentants, la société populaire d'Arles m'a chargé de vous faire passer 15 pièces d'or à l'effigie du tiran et un porte-huillier d'argent pour les frais de la guerre.

Je m'acquitte de cette commission honorable. Périssent tous les suppôts des despotes coalisés, et nous serons tous assez riche quand la République une indivisible et démocratique sera purgée de tous ses ennemis.

Oncle, instituteur du jeune Viala mort pour la Convention sur les bords de la Durance, j'ai dû abhorrer la tyrannie. Robespierre n'est pas le premier représentant qui ait parlé de sa mort glorieuse. C'est Duval, et d'ailleurs n'est-ce pas la Convention nationale qui lui a donné l'immortalité ? Vive la Convention, et périsse tout individu qui voudrait se mettre au-dessus de nos loix ! Viala et Barras sont les enfans de la République et nous ne voulons vivre que pour elle.

Agricol MOUREAU (6).

Discours du citoyen Agricol Moureau, membre du directoire du département du Vaucluse, prononcé sur l'autel de la patrie à l'époque de la naissance et présentation de l'enfant du capitaine Charlet le 30 prairéal de l'an 2 de la République française (7).

(1) A Cherbourg, de l'Imprimerie de Clamorgan, imprimeur national.

(2) C 319, pl. 1301, p. 16. La pièce 17 est le décret, de la main de Le Tourneur (de la Manche).

(3) Bouches-du-Rhône.

(4) *P.-V.*, XLIV, 60.

(5) C 318, pl. 1291, p. 30, 31.

(6) En mention marginale : reçu les effets ci énoncés le 6 (*sic*) thermidor. Signé Ducroisi.

(7) Imprimé par délibération de la société populaire d'Avignon, sur la proposition d'un membre. A Avignon, de l'Imprimerie de Vincent Raphel.

Citoyens,

Le règne de l'erreur et celui de la royauté sont passés. Autrefois, dès que l'homme paroît à la lumière, les prêtres cruels s'en saisissent comme d'une proie et le gouvernement monarchique comptoit déjà un esclave de plus. Les ténèbres du fanatisme qui déroboient aux yeux des hommes le véritable aspect de la divinité ont fui de l'atmosphère de la France. Mais en soufflant sur ces innovations sacerdotales, la République reconnoît le dogme primitif, l'existence d'un Être suprême. Cultiver dans le cœur de son fils l'aveu de la divinité gravé par la nature dans toutes les âmes est donc le premier devoir d'un père citoyen. C'est à l'Être suprême qu'il doit présenter son enfant dès qu'il sort des entrailles de son épouse. Ce Dieu est le dieu de la patrie, il est le dieu des hommes libres et le principe de la vertu. Il doit donc lui demander d'imprimer en traits ineffaçables dans l'âme de ses enfans l'amour de la patrie, de l'égalité, de la justice. L'autel de la divinité chez un peuple libre doit être en même temps l'autel de la patrie. Et c'est sur ce même autel que le républicain doit présenter son fils naissant au peuple après l'avoir offert à la divinité.

Être des êtres, Dieu de l'égalité et de la vertu, toi qui créas la liberté pour tous les hommes, toi qui les as faits bons par leur nature, ne permets pas que l'enfant que nous venons aujourd'hui présenter sur tes autels soit jamais le sujet d'un roi ou l'esclave du vice. Imprime dans son cœur naissant l'amour de la République. S'il aime la République il sera la terreur du crime, le défenseur de l'innocence, il sera l'ami de la bonne foi, de la frugalité, ses mœurs seront pures et même un peu austères; la cupidité dévorante, l'infâme vénalité ne dessècheront, n'aviliront jamais son cœur. A son tour il sera ami fidèle, bon père et bon époux, il sera l'ami du pauvre, le défenseur des droits du peuple, son cœur sera l'asile de toutes les vertus; il sera digne de toi, tu seras fier de ton ouvrage s'il est républicain. Et si quelque audacieux oseroit, quand il sera grandi, attenter à la souveraineté du peuple ou se mettre au-dessus des lois, grand Dieu, imprime dès aujourd'hui dans son âme la volonté, et bientôt donne à son bras la force de poignarder ce traître. Si des tyrans coalisés armoient de nouveau contre la République pour rétablir un trône anéanti, fais que la France compte dans lui un Scévola de plus. Qu'il soit ambitieux de la gloire fondée sur la vertu et que ses cendres soient vénérées par nos derniers neveux au sein du Panthéon.

Peuple, accepte l'offrande que je te fais de cet enfant républicain et reçois le serment solennel que je prête en son nom.

Je jure fidélité à la République, une, indivisible et démocratique, horreur implacable à la tyrannie, respect, amour pour la vertu. Grand Dieu, s'il devoit un jour trahir ce serment, qu'il périsse au moment où je parle ! Nous voulons qu'ils soient les amis de l'égalité, nos enfans, ou nous invoquons sur leur tête la vengeance du peuple, s'ils trahissent sa cause.

28

Le représentant du peuple Berlier offre, de la part d'un citoyen de Dijon (1) qui veut rester inconnu, 300 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

29

La société populaire de Silly (3) et les 6 communes de ce canton applaudissent à l'énergie et aux travaux de la Convention, et font passer le produit d'une souscription volontaire pour la marine, montant à 2 300 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*La sté popul. de Sully-sur-Loire et les 6 comm. de ce c^{on}; 22 therm. II*] (5)

Le conseil général de la commune de Sully et tous les citoyens qui composent ce canton, réunis dans la salle destinée aux séances de la société populaire, assurent la Convention qu'ils ont toujours pour elle et pour la République un attachement inviolable; ils la félicitent des mesures vigoureuses qu'elle vient de prendre contre les conspirateurs, et l'invitent à rester dans son poste jusqu'à ce qu'elle ait amené le vaisseau de l'Etat dans le port du bonheur et de la paix; les glorieux succès de nos armées et les sublimes travaux de la Convention nous font espérer que cette époque n'est pas éloignée, Catilina n'est plus.

Mais comme les vrais républicains ne se contentent pas d'une stérile admiration, les citoyens de Sully et de tout ce canton, désirant contribuer aussy à la gloire et la prospérité de notre marine, ils ont ouvert une souscription volontaire dont le produit monte à la somme de 2 289 livres 9 sols, qu'ils se hâtent d'envoyer à la Convention pour luy donner ce nouveau témoignage de leur patriotisme et de la confiance entière qu'ils ont dans la sagesse de ses décrets.

Et au moment de l'envoyer on y a joint 11 livres pour compléter la somme de 2 300 livres (6).

PIGNON (*secrét.*), CHEVALLIER (*vice-présid.*), G. BRILLARD (*secrét.*), E. FLEURY (*vice-secrét.*) (7).

(1) Côte-d'Or.

(2) *P.-V.*, XLIV, 60. Orig. dans C 318, pl. 1291, p. 28. Seule différence, la mention marginale suivante : Reçu les 300 livres le 6 fructidor. Signé Ducroisi.

(3) Sic pour Sully-sur-Loire, Loiret.

(4) *P.-V.*, XLIV, 60. *J. Fr.*, n° 698.

(5) C 318, pl. 1291, p. 26; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 566.

(6) Indication portée d'une autre encre et d'une autre main.

(7) Mention en fin de texte : Déposé sur le bureau, à la barre de la Convention, ladite somme et offrande de 2 300 livres 5 fructidor II. Ségué, député de Sully-sur-Loire.